



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du jeudi 12 décembre 2024

Présidence : M. Serge Müller
Secrétaire : Mme Aurélia Bally
Scrutateurs : Mmes Noëlle Vuillemin et Oriane Cochand
Convocation : du 18 novembre 2024, personnelle et publique

1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le vice-président ouvre la séance à l'heure de convocation, 19h00, puis demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 47 – 16 excusés, 3 absents
Quorum (1/3) : 16
Membres présents : 26 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue : 14

M. le vice-président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant l'ordre du jour tel qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26.06.2024
3. Assermentation-s – démission-s
4. Communications du président du conseil
5. Communications de la déléguée de l'ASIGE
6. Communication de la commission de recours
7. Communications de la municipalité
8. Préavis 06-2023 Budget 2024
9. Interventions individuelles et divers

Aucune remarque n'étant faite, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par une levée de mains (1 abstention).

L'un des scrutateurs étant absent, Mme Oriane Cochand se propose comme scrutatrice.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26.06.2024

M. le vice-président demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite, M. le vice-président passe au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par une levée de mains (2 abstentions).

3. Assermentation(s) – démission(s)

M. le vice-président informe que le bureau du Conseil général a reçu deux démissions, il s'agit de M. Charly Haueter & M. Pierre Kuenzi. Le vice-président lit les lettres de démissions.

Quorum et majorité :

Membres inscrits	:	45	
Quorum (1/3)	:	15	
Membres présents	:	26	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue	:	14	

4. Communications du vice-président

Le vice-président demande une minute de silence pour rendre hommage aux personnes décédées cette année.

Grâce aux décisions prises lors des dernières séances, le chantier de la sécurisation du village touchent à sa fin.

La société de jeunesse a remporté l'épreuve de tir à la corde lors de la fête cantonale des jeunes campagnardes vaudoises à Givrins.

Pour terminer, le vice-président rappelle la tenue des votations fédérales du 9 février 2025.

5. Communications de la déléguée à l'ASIGE

Mme Sabine Delachaux étant absente ce soir, M. le Syndic prend la parole.

Mme Delachaux a informé M. le Syndic que les comptes de l'ASIGE fonctionnent bien. Les problèmes liés au collège de Champagne sont toujours présents, mais le projet semble pouvoir progresser prochainement. Un projet d'un nouveau collège à Montagny a été présenté, avec un éventuel regroupement avec Giez. M. le Syndic rappelle que le projet de Champagne représente 52 millions de CHF, qui sont supportés par 4 facteurs financiers : Champagne, l'ASIGE, la FAdEGE et le regroupement de sports de Champagne. Un montant d'environ 30 millions restera à la charge des communes. Aujourd'hui, la commune d'Orges aurait à sa charge 1,5 millions de CHF. Une somme amenée à évoluer en raison des oppositions présentes, qui devraient pouvoir être levées dans le courant de janvier-février. Les devis finaux seront présentés en juin, afin que le collège puisse fonctionner lors de la rentrée de 2027. Une commission de syndicats s'est mise en place afin de rechercher des coûts meilleurs marchés et une anticipation des coûts d'entretiens. Les budgets de l'ASIGE ont été acceptés, bien qu'ils soient en légère hausse.

M. le Syndic est remercié par M. le Président.

6. Communications de la commission de recours

Mme Fleury Mary-France informe que la commission de recours n'a pas été sollicitée.

7. Communications de la municipalité

M. le Syndic salue l'assemblée, et remercie Mme Hofstetter et M. Brand pour leur travail effectué en 2024, ainsi que Laurent Woetz.

- PACOM : Le PACOM est entré en vigueur le 7 août 2024.
- Police des constructions :
La municipalité envisage de créer 72 places d'abris PC dans l'ancienne ferme de Loirie Charreyra, afin d'éviter de devoir payer 123'000 CHF au canton. Plus d'informations seront transmises au prochain conseil.
- Finances :
Le paiement de l'ASIGE (1,5 millions de CHF) devra être amorti sur plusieurs années afin d'éviter des contraintes financières immédiates. Les réparations des dégâts de routes dû aux orages sont des dépenses extraordinaires, qui ne sont pas prévues dans le budget 2024.
- Traversée du village :
Les devis émis ont été respectés, bien que les travaux aient été compliqués par des imprévus. La borne hydrante et la fontaine ont été déplacées. La famille Pavillard a informé la municipalité de modifications prévues sur leur hangar, nécessitant l'ajout de nouvelles conduites. Des négociations ont été menées pour adapter les travaux en conséquence. Ainsi, une prolongation de deux conduites collectrices (eaux usées/claires) depuis la ferme de la famille Maillor jusqu'au-dessus de leur parcelle, permettant un raccordement et le drainage du champ a été effectué. Le candélabre solaire a été déplacé sur demande de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Les frais liés à ces travaux supplémentaires se montent à 70'000 CHF. Il faut aussi raboter la route supérieure derrière la propriété de M. Montabo, car le fond de la route est instable. Un devis de 62'000 CHF a été établi et transmis à la DGMR, afin de toucher des subsides à hauteur de 40%.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses communications.

Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

- Certaines tombes du cimetière datent de 1950. Dès janvier, une étude liée aux coûts et sur un éventuel tri des sépultures sera entreprise.
- Un état des lieux de l'appareillage de la STEP a été réalisé, et l'installation est en bon état. Un dispositif permettant de réduire le volume de boue traité sera installé en fin d'année, afin d'alléger les charges liées. Le système de surveillance des fuites par microphone a été mis à jour par le prestataire.

M. le Président remercie M. Piaget pour ses communications.

Communications de M. Simon Delachaux, municipal

- Bâtiments : Le carnotzet du collège est en train d'être restauré, et une rénovation du collège sera réalisée plus tard. Petites fauconnières : Réparations impératives- cuisinières, portes de granges. La période creuse aux Petites fauconnières est parfaite pour réaliser quelques réparations impératives.
- Social : Le programme OASIS est toujours disponible pour donner un aperçu des aides qu'une personne pourrait demander à son domicile.
- Forêts : Le Bostriche fait des ravages dans tout le pays. Les arbres touchés par ce ravageur ont été abattus, comme exigé par le canton. Nous sommes la commune la plus touchée par ce triage forestier.
- Sport : Place de foot bientôt complète (fin pour été) Le terrassement du futur terrain de foot est bientôt terminé. Il sera possible de semer l'herbe au printemps, afin que le terrain soit utilisable cet été.
- Jeunesse : Remerciements pour l'implication dans les événements de la commune.

- Culture : Un cinéma en plein air aura lieu le 28 juin. L'association des potes est remerciée pour leurs diverses manifestations, telles que le nouvel an des potes.
- Arbustes : À la suite du premier courrier concernant l'entretien des arbustes, un deuxième passage a été effectué. Les habitants ayant fait le nécessaire sont remerciés. Un courrier parviendra à ceux qui doivent effectuer des modifications. Les coordonnées de M. Wenger y figureront, afin de donner suite à d'éventuelles questions. Les espèces exotiques ou monospécifiques peuvent être arrachées sans demande d'autorisation. Les abatages d'urgence ne prennent effet qu'en cas de phénomène météorologique important (vent, ou autre). Les arbres hautes-tiges sont maintenant protégés.

M. le Président remercie M. Delachaux pour ses communications.

Communications de M. Damien Gfeller, municipal

- Pompiers - ORPCi : Le SDIS a commencé son changement de statuts. Une première ébauche a été transmise au canton, qui a fait un premier retour mitigé en raison d'une mauvaise compréhension du mécanisme de double votation pour les modifications structurelles, avec la majorité au nombre de voix et au nombre de communes. Une deuxième version a donc été présentée au canton. Une fois la réponse du Canton reçue, le projet de modification des statuts pourra passer au niveau communal. Les communes auront alors l'occasion de faire leur propre retour, une version définitive sera ensuite élaborée et soumise au vote. Le budget de la commune d'Orges lié au SDIS augmente d'environ 5%.
- Déchetterie : M. Gfeller rappelle que les nouveaux points de collectes sont destinés aux déchets de cuisine cuits et crus. Les autres déchets sont à retourner à la déchetterie intercommunale, afin d'être valorisés. Si on a un besoin particulier pour accéder à la déchetterie en dehors des heures d'ouvertures habituelles, il est possible de contacter M. Woetz afin de convenir d'un créneau supplémentaire. Un nouveau règlement sur la taxe sur les déchets va être envoyé au canton pour un préavis. Une fois une réponse reçue, il sera présenté au conseil communal en préavis dans le courant de l'année 2025. Ces modifications sont nécessaires afin d'équilibrer le compte de la déchetterie, actuellement déficitaire. Le 28 novembre avait eu lieu une soirée de présentation du nouveau système de tri des plastiques à sac taxés « Léo recycle », qui sont récupérés à la déchetterie. Ces sacs peuvent être acquis auprès de la greffe lors des heures d'ouvertures, ou sur arrangement. Il est aussi possible de les acheter au kiosque des Tuileries, ou à la maison des Terroirs à Grandson.
- Eclairage public : Il ne faut pas hésiter à signaler les dysfonctionnements afin que ceux-ci soient résolus rapidement.
- Police : Remerciements de l'Adjudant S. Wirz, nouveau chef de police du poste de Grandson. Il a réalisé de la prévention avec les enfants aux arrêts de bus sur le comportement à adopter.

M. le Président remercie M. Gfeller pour ses communications.

8. Préavis 05-2024 Budget 2025

M. le Syndic prend la parole et rappelle que le budget présente 3 points principaux :

- La municipalité doit faire attention aux dépenses futures.
- La marge d'autofinancement est négative.
- Les finances présentent un déficit de 200'000 CHF, en baisse depuis les années précédentes.

Mme O. Cochand interroge à quel point est-ce alarmant que la marge d'autofinancement soit en baisse depuis 2 ans, ainsi que sur les facteurs expliquant un tel retournement en une année.

M. Brand souligne qu'une augmentation des coûts a été constatée depuis 2024, ce qui a conduit à une marge d'autofinancement négative. Cependant, certaines pistes d'amélioration sont envisagées, notamment la recherche d'alternatives pour réduire les pertes sur différents postes budgétaires. Si le projet PCI aboutit, il pourrait permettre une réduction des charges et ramener la situation financière à un équilibre.

Par ailleurs, l'entretien du patrimoine est en hausse, mais il reste à déterminer si cette augmentation n'est pas surestimée. Les abris de protection civile représentent une charge exceptionnelle et ponctuelle, tandis que la nouvelle péréquation engendre des coûts additionnels estimés à 20'000 CHF. Si cette tendance se poursuit, les finances de la commune pourraient rapidement se dégrader.

Avec une marge d'autofinancement négative, la commune est contrainte d'emprunter pour couvrir ses dépenses courantes.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions, puis passe la parole à M. le rapporteur de la commission de gestion.

M. Steeve Duvoisin, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de gestion. Cette dernière, composée de Messieurs Gwenael Cochand, Denis Ruch, Olivier Perrin et Steeve Duvoisin, a étudié le préavis municipal 05-2024 concernant le budget 2025 et en conclusion, au vu des éléments présentés, la commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le contenu du budget tel que présenté.

M. le vice-président remercie M. le rapporteur et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Mme M-F Fleury s'interroge sur la certitude qu'il n'y ait plus de cadavres financiers
M. Le vice-président assure qu'il n'y a pas de cadavres financiers laissés derrière, car il s'agit de montants très anciens.

M. le vice-président passe au vote du préavis 05-2024 : Budget 2025.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

Art. 1 d'accepter le contenu du budget communal 2025 tel que présenté.

Les personnes qui acceptent le préavis N° 05-2024 sont priées de le faire en levant la main.

Le préavis est accepté avec 23 oui, 0 avis contraire et 0 abstention.

M. le Président remercie l'assemblée.

9. Interventions individuelles et divers

Le bureau du Conseil général n'a pas reçu de demande particulière.

M S. Duvoisin interroge si la municipalité a été avertie d'une éventuelle reconstruction du mur du stand de tir.

Le comité de l'abbaye n'a pas fait de communications à ce sujet. Ils ont reçu les devis nécessaires.

Mme N. Cottay demande si un moteur de recherche à l'échelle de la commune est disponible.

M. Le vice-Président affirme que rien de tel n'existe actuellement, mais que Mme Cottay est libre de le réaliser si elle le souhaite.

M. le vice-président lève la séance à 20h03, invite l'assemblée au verre de l'amitié et au souper de fin d'année.

Approbation du PV Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le _____ 2025.

Le vice-président

Serge Müller



Le secrétaire

Alexandre Hess

